



Communiqué de presse

Bruxelles, le 22 juin 2023

Étude Finances Locales 2023

Les villes et communes wallonnes parviennent à absorber l'explosion des coûts

Après la crise sanitaire et les inondations en 2021, les pouvoirs locaux ont dû faire face, l'année dernière, à un choc financier d'une ampleur inégalée depuis les années '80. Le niveau élevé de l'inflation, responsable de la forte augmentation des coûts salariaux, et l'envolée du prix de l'énergie ont en effet soumis les villes et communes à une pression considérable.

Or, on remarque que la progression spectaculaire des dépenses ordinaires (+ 16,5%) budgétées par les communes wallonnes pour 2023 est absorbée par une hausse tout aussi soutenue de leurs recettes ordinaires (+16,3%).

En effet, les communes ont tout d'abord pu compter sur les mécanismes d'indexation impactant directement leurs recettes telles que les centimes additionnels au précompte immobilier, ainsi que le Fonds des communes ou divers subsides (+12,5%). À noter que les taux d'imposition moyens sont, eux, restés très stables en 2023.

Pour préserver l'équilibre budgétaire, les communes wallonnes ont également pu compter sur les prêts dits «Oxygène» sollicités par certaines villes en difficulté financière notamment pour couvrir les charges de pensions. Mais aussi sur des recettes fiscales supplémentaires inespérées, liées au changement de calendrier de versement des additionnels à l'IPP par le SPF Finances.

À souligner également que malgré la forte hausse des coûts de la construction, les communes wallonnes parviennent à maintenir une dynamique d'investissement soutenue en 2023.

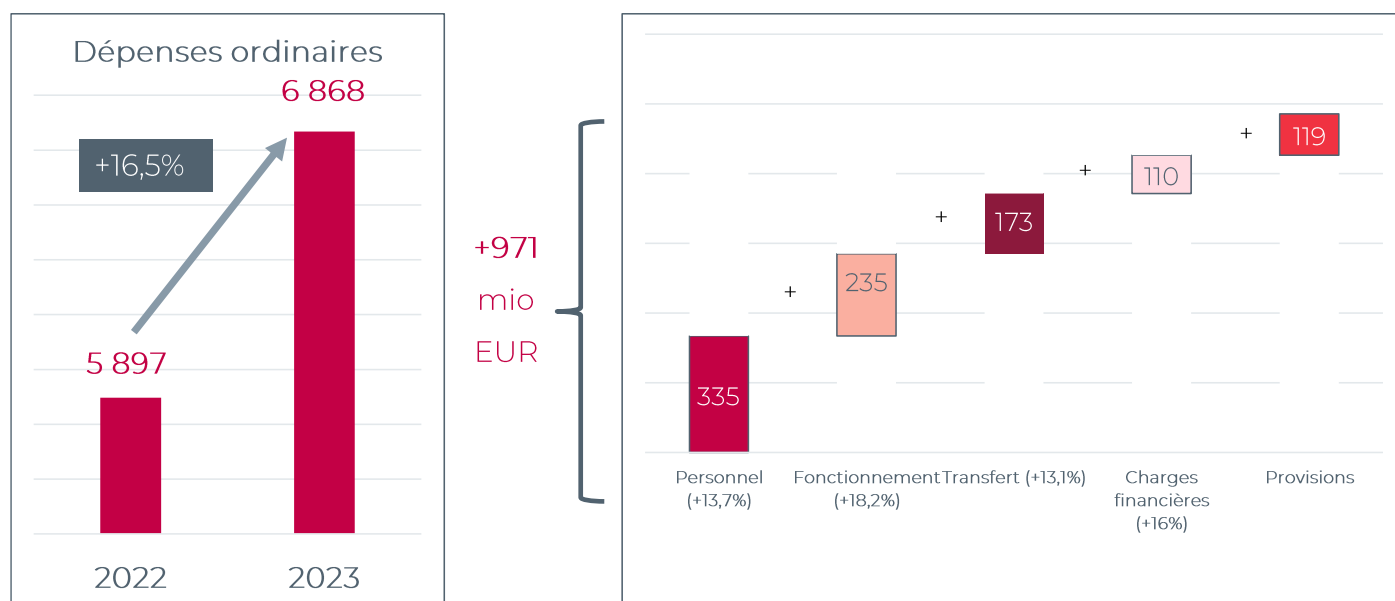
Selon les budgets 2023, les communes wallonnes dégagent, ensemble, un boni de 35 millions EUR à l'exercice propre et de 321 millions EUR à l'exercice global. Les équilibres budgétaires sont donc préservés mais l'ampleur des bonis est très limitée et ceux-ci sont obtenus dans des circonstances relativement favorables.

Progression exceptionnelle de 16,5% des dépenses ordinaires

Selon les budgets initiaux 2023, les dépenses ordinaires des communes wallonnes s'établissent à 6,9 milliards EUR, soit 1.875 EUR par habitant, enregistrant une progression spectaculaire de 16,5% par rapport aux budgets initiaux 2022. Cette hausse affecte toutes les catégories de dépenses, que ce soit le personnel, le fonctionnement ou les transferts (dotations aux CPAS, zones de police...).

Rappelons que ces derniers ont été adoptés fin de l'année 2021, soit à une période où les prévisions budgétaires n'intégraient pas encore les effets de la forte progression des coûts énergétiques et l'inflation enregistrés au cours de l'ensemble de l'année 2022. Outre ce rattrapage au niveau des coûts, les budgets 2023 devaient également intégrer la hausse des dépenses attendues pour l'année en cours. Ceci explique que les taux de croissance des principales rubriques budgétaires entre les budgets initiaux 2022 et 2023 sont exceptionnellement élevés.

Quelles dépenses augmentent en 2023 ? (en millions EUR)



Coûts salariaux en hausse de près de 14%

Selon les budgets 2023, les dépenses de personnel progresseraient de +13,7% par rapport aux budgets initiaux 2022. Ces derniers tablaient initialement sur un seul dépassement de l'indice pivot de la fonction publique (+2%), alors qu'en réalité, les communes ont été confrontées à l'impact de 5 franchissements de cet indice depuis un an.

Outre l'effet de **l'indexation**, les communes doivent également supporter les coûts des évolutions barémiques, des accords sociaux et ceux des **charges de pensions du personnel statutaire**. Celles-ci augmentent de 24,3% par rapport à 2022, principalement en raison de la progression en 2023 des taux de cotisations de charges de pensions (cotisations de base et de responsabilisation) prévues par la loi fédérale assurant le financement des pensions des administrations



locales et provinciales (Fonds de Pensions Solidarisé).

Pour ces prochaines années (2024-2027), les perspectives d'évolution de ces taux de cotisation sont particulièrement inquiétantes et vont engendrer une évolution presque exponentielle des charges de pensions des pouvoirs locaux. Selon les projections du Service fédéral des Pensions, la cotisation de responsabilisation (qui s'ajoute aux cotisations de base, elles-mêmes déjà majorées) à charge de l'ensemble des communes, provinces et CPAS wallons devrait passer de 180 millions EUR en 2012 à plus de 525 millions EUR en 2027.

Afin de préserver l'équilibre budgétaire des communes confrontées au poids croissant des charges de pensions (et certaines grandes villes en particulier), le Gouvernement wallon a adopté le «Plan Oxygène» qui permet à ces communes d'emprunter des aides (via le CRAC) au cours de la période 2022-2026 avec prise en charge régionale temporaire des intérêts, voire d'une partie du capital pour certaines communes (cf. infra).

La facture énergétique a plus que doublé

Les dépenses de fonctionnement relatives aux bâtiments progressent de 54% en moyenne. Au sein de celles-ci, **les coûts énergétiques** (mazout, gaz et électricité) ont doublé passant de 98,5 millions EUR en 2022 à 200,9 millions EUR en 2023. Parallèlement, les coûts de fonctionnement liés à la voirie augmentent de 30%, notamment en raison de la progression des coûts de l'éclairage public (+46%).

La facture pourra s'avérer heureusement moins salée pour les villes et communes qui étaient déjà plus avancées en matière d'investissements durables visant à réduire la consommation énergétique de l'éclairage public et des bâtiments, par exemple. L'autoproduction d'énergie permettra aussi d'alléger la facture.

Cette hausse des prix de l'énergie se traduit également par une augmentation de l'aide sociale accordée aux citoyens (par les CPAS). Alors que les effets de la crise sanitaire ne se sont pas encore estompés, c'est à présent dans le cadre de la hausse des factures d'énergie que des demandes d'aide sont introduites en nombre.

L'envolée des prix se répercute également sur les dotations communales (CPAS, zones de police...)

Les indexations salariales successives et la flambée des coûts de l'énergie impactent également les différentes entités locales (CPAS, zones de police et de secours...) du périmètre communal. C'est particulièrement le cas des zones de police, pour lesquelles les charges de personnel représentent plus de 90% des dépenses ordinaires.

Ceci entraîne mécaniquement une **majoration des différentes dotations communales** nécessaires pour équilibrer le budget de ces entités, soit une croissance de 20% en moyenne pour la dotation aux CPAS et de 12,5% aux zones de police.

Suite aux crises successives (sanitaire, inondations, énergétique...), **les CPAS** ont été confrontés à une forte progression des demandes d'aide sociale complémentaire qui se répercute clairement sur l'évolution de leurs budgets. En 2023, l'attribution du revenu d'intégration progresse de 9,4%, principalement sous l'effet de l'indexation du revenu d'intégration car le nombre de bénéficiaires est en léger recul depuis la sortie de la crise sanitaire. Par contre, les «autres aides sociales» enregistrent une progression de plus de 50% en lien avec l'afflux de réfugiés



ukrainiens. Selon le SPP Intégration Sociale, cela concerne pour l'année écoulée 13.372 personnes en Wallonie, soit 25% du nombre de réfugiés au niveau national.

La dotation aux zones de secours, qui avait baissé de -15% en 2022 et de -25% en 2021 (à la suite de la reprise progressive du financement des zones de secours par les provinces prévue par l'actuelle déclaration de politique régionale wallonne), enregistre une progression de 7,1% en 2023.

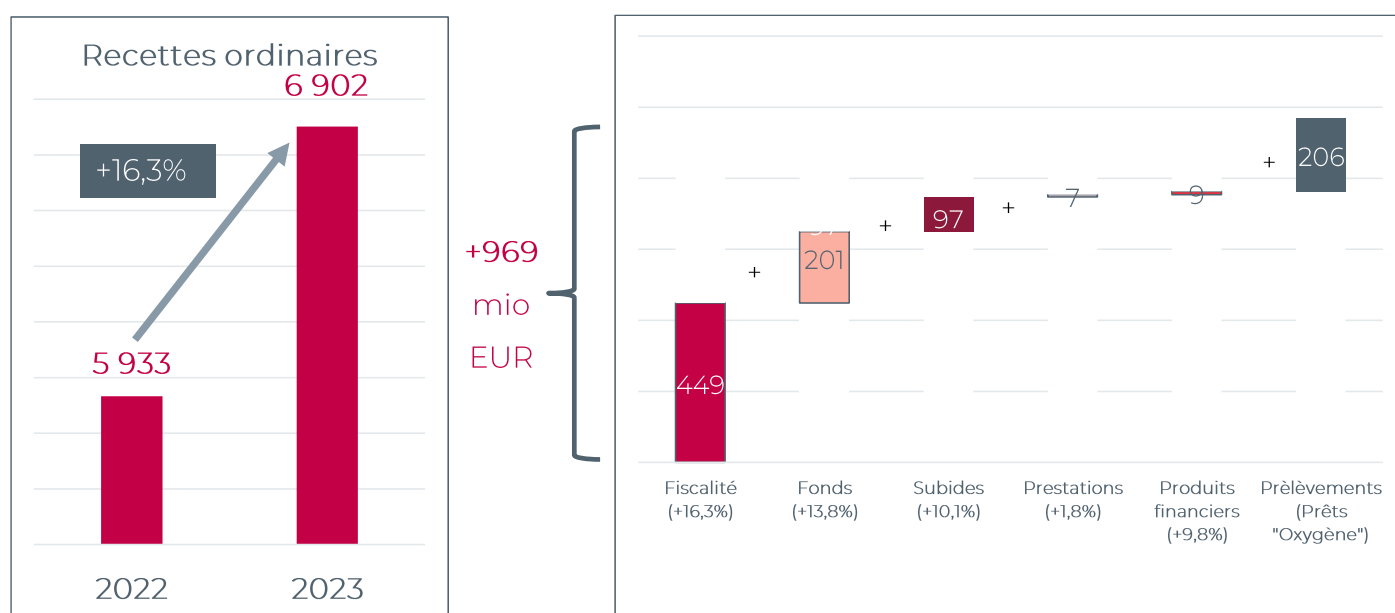
Les communes subissent déjà les premiers effets de la hausse des taux d'intérêt

Les charges d'intérêts qui étaient en recul structurel depuis une dizaine d'années dans le contexte des taux d'intérêt historiquement bas subissent un rebond en 2023 en raison de la progression importante des taux d'intérêt observée ces derniers mois. L'impact de la hausse des taux d'intérêt s'effectuera progressivement à l'occasion des révisions convenues de taux des emprunts (annuellement, 3 ou 5 ans) ou lors de l'octroi de nouveaux emprunts aux nouvelles conditions du marché.

Une progression inespérée des recettes communales

Les communes wallonnes peuvent heureusement tabler sur une progression soutenue de 16,3% de leurs recettes ordinaires dans leur budget 2023.

Quelles recettes augmentent en 2023 ? (en millions EUR)





Cette évolution favorable résulte, d'une part, des mécanismes d'indexation de nombreuses recettes communales (fiscalité, fonds, subsides) et, d'autre part, de l'apport important de recettes dites de prélèvements (correspondant soit à des aides régionales en faveur des villes et communes en difficulté financière, soit à l'utilisation ou à la reprise de provisions disponibles). Ces recettes de prélèvements alimentant l'exercice propre s'élèvent à près de 500 millions EUR en 2023 et représentent 7% des recettes ordinaires totales.

Fiscalité: une progression très élevée malgré la stabilisation des taux d'imposition

Les recettes fiscales des communes wallonnes s'établissent à 3.198 millions EUR, soit 873 EUR par habitant, en progression de 16,3% en 2023 (contre +2,2% seulement en 2022).

Cette forte progression est principalement imputable aux taxes additionnelles. **La taxe additionnelle au précompte immobilier** a principalement bénéficié de l'indexation des revenus cadastraux (+ 9,6%).

Quant à la **taxe additionnelle à l'IPP**, elle est favorablement impactée par le changement de calendrier de versement des additionnels à l'IPP par le SPF Finances en 2023. Les communes devraient en effet percevoir le produit de 14 mois au cours de l'année 2023, ce qui explique la progression de 31,5% des recettes IPP dans les budgets 2023. À noter que de nombreuses communes, assez prudentes, ont prévu des mises en provisions de ces recettes supplémentaires pour couvrir des charges futures.

Les **taux d'imposition moyens** observés au niveau de l'ensemble de la Wallonie sont restés très stables en 2023; très peu de communes ayant procédé à des modifications de leur taux d'imposition.

Le taux d'imposition communal moyen de la **taxe additionnelle à l'IPP** se maintient à 7,9% en 2023, tandis que le nombre de centimes additionnels au **précompte immobilier** s'élève en moyenne à 2.585 centimes.

Les taxes spécifiquement locales ne progressent, par contre, que de 3,5% par rapport à 2022.

Les mécanismes d'indexation des subsides soutiennent également l'évolution des recettes

Les recettes communales provenant **des dotations et des subsides**, c'est-à-dire de transferts financiers émanant d'autres niveaux de pouvoirs (principalement la Région), s'élèvent à 2,7 milliards EUR et sont en augmentation de 12,4%.

Près de 60% de ces recettes dites de transferts sont issues du **Fonds des communes** dont les moyens sont indexés chaque année en fonction de l'indice moyen des prix à la consommation et bénéficie, en plus de l'indexation, d'une majoration d'1% en termes réels.

Dans leurs budgets initiaux 2023, les communes ont pu tabler sur une progression moyenne de leur dotation de près de 14% par rapport à leur estimation initiale de 2022. Vu le ralentissement de l'inflation observé ces derniers mois, cette progression des dotations, bien que attendue, sera moins importante que prévu.



Les aides régionales déterminantes pour préserver l'équilibre budgétaire des villes en difficulté

Selon les budgets initiaux 2023, les communes wallonnes dégagent ensemble un léger boni de 35 millions EUR à **l'exercice propre** et de 321 millions EUR à **l'exercice global** (c.-à-d. en tenant compte des réserves des exercices antérieurs). Au regard du volume du budget ordinaire des communes wallonnes, ces bonis représentent respectivement 0,6% des recettes de l'exercice propre (soit un quasi-équilibre), et 5,1% des recettes globales (y compris le résultat reporté).

Si l'on déduit toutefois **l'apport net des prêts dits «Oxygène»** sollicités par certaines villes auprès de la Région wallonne (notamment pour couvrir les charges de pensions – cf. supra) et déjà comptabilisés dans les budgets initiaux 2023 (soit 306 millions EUR), le solde à l'exercice propre présenterait un déficit de 272 millions EUR. Sans cet apport, le boni dégagé à l'exercice global passerait de 321 millions EUR à 15 millions EUR seulement.

Des projets d'investissements freinés par la hausse des coûts des matériaux de construction

Au cours de la présente mandature communale, les projets d'investissements des communes wallonnes ont été clairement à la hausse (+61% par rapport à 2019). Le taux effectif de réalisation reste cependant relativement faible (inférieur à 50% en moyenne). En 2023, les dépenses d'investissement *stricto sensu* s'établissent à 2,6 milliards EUR et se maintiennent au niveau atteint en 2022 (+0,6%).

Toutefois, certains arbitrages ou reports de certains projets pourraient cependant avoir lieu dans le contexte de forte **hausse des prix de la construction** observée ces derniers mois (+30%). En effet, un même montant nominal de budget d'investissement que celui initialement prévu à l'exercice précédent ne permet d'en concrétiser qu'environ deux tiers.

Les principaux domaines d'investissements communaux sont la voirie (31%), l'administration (20%) et la culture et le sport (19%). Au cours de ces dernières années, la modernisation et la **rénovation énergétique des bâtiments** (administratifs, scolaires, sportifs et culturels) constituent assurément des enjeux prioritaires pour de nombreuses communes.

Outre le financement classique tel que l'emprunt ou l'autofinancement, les pouvoirs locaux peuvent recourir à divers dispositifs et programmes de subordination régionaux et européens, et ce pour de nombreux domaines d'activité ainsi qu'à des formules alternatives de financement spécifiquement conçues pour les investissements visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

Dirk Gyselinck, membre du comité de direction de Belfius: *«Ces 3 dernières années ont été marquées par une complexité sans précédent, mais les pouvoirs locaux wallons ont fait preuve d'une rapidité d'action remarquable. Aujourd'hui, de nombreux défis les attendent: gérer la crise énergétique, soutenir l'économie locale, favoriser la mobilité douce, accélérer la transition énergétique, renforcer la cohésion sociale... Et malgré l'explosion des coûts, les villes et communes parviennent à maintenir leurs budgets sur les rails et à accélérer les investissements en vue d'une société climatiquement neutre.*

En tant que partenaire du secteur public, Belfius est plus que jamais à leurs côtés pour soutenir l'accomplissement de toutes ces missions avec des solutions de financement durables, des projets immobiliers économes en énergie et des outils d'analyse fiables et précis ».



En savoir plus ?

[Étude Finances Locales - Belfius](#)

Contact presse

Belfius Banque & Assurances

Ulrike Pommee, + 32 (0)2 222 02 57 / ulrike.pommee@belfius.be - press@belfius.be

www.belfius.be

Annexe

Les villes et communes flamandes parviennent à absorber l'explosion des coûts

La forte inflation a sérieusement affecté le paysage économique local, entraînant un choc financier brutal.

Les administrations locales flamandes réussissent néanmoins à absorber la spectaculaire explosion des coûts de 2022-2023 (+13,2 %, soit une hausse de 1,7 milliard d'euros), grâce à une augmentation des revenus à partir de 2023 (+13,3 %, soit une hausse de 1,8 milliard d'euros) en raison de l'inflation.

Avec l'indexation, les recettes fiscales augmentent en effet 'automatiquement' via les centimes additionnels au précompte immobilier et les additionnels à l'IPP. Les taux d'imposition moyens sont restés très stables en 2023.

Pour préserver l'équilibre budgétaire, les communes flamandes ont également pu compter sur des subsides de fonctionnement supplémentaires de la Flandre (Fonds des communes, intervention pour les dépenses de personnel et d'énergie, entre autres). Mais aussi sur des recettes fiscales supplémentaires inespérées, liées au changement de calendrier de versement des additionnels à l'IPP.

Dans les plans pluriannuels des administrations locales flamandes, 9,6 milliards d'euros d'investissements sont actuellement encore prévus pour la période 2023-2025.

Les administrations locales flamandes maintiennent une marge financière de 1,3 % dans les estimations pour 2023 (201 millions d'euros). Elles disposent en outre de réserves qu'elles ont constituées à la suite des résultats des années précédentes. Conserver l'équilibre des dépenses et des recettes dans le plan pluriannuel constitue un exercice permanent, nécessitant année après année des choix stratégiques clairement définis. Enfin, l'établissement de plans pluriannuels est basé sur des estimations, alors que la réalité des comptes annuels s'avère généralement bien plus favorable.